

Conduite Accompagnée

De nombreux avantages :

- Inscription à partir de 15 ans.
- Examen code de la route dès 16 ans et passage du permis de conduire à partir de 17 ans.
- Une meilleure expérience avec une pratique plus intensive.
- Certaines assurances n'appliquent pas de surprime, négociez avec votre assureur dans le cas contraire.
- Permis probatoire 2 ans au lieu de 3 ans, le conducteur se voit ainsi attribuer ses 12 points au bout de 2 ans.
- Possibilité de conduire plusieurs véhicules.
- Boîte automatique autorisée.
- Plus de réussite à l'examen du permis de conduire la première fois et moins d'accident.

Les conditions :

- Accord de votre assurance.
- Pour être accompagnateur : il faut être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Déroulement :

- Obtention du code la route
- 20 heures minimum imposées par le ministère des transports (il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu le code pour prendre les leçons de conduite, conduire aide pour le code et vice versa).
- Un rendez-vous préalable en voiture à la fin de la formation, avec le ou les accompagnateur(s) durant lequel nous vous donnons les clés pour un accompagnement efficace et confortable.
- Signature du livret numérique , autorisation de conduire accompagnée
- 3 000 kms minimum
- 1 an minimum de conduite
- 3 rendez-vous pédagogiques (6 heures)
- Le premier au bout de 1000 kms

Obligation d'**apposer le disque conduite accompagnée** à l'arrière du véhicule et d'avoir en permanence dans le véhicule votre livret d'apprentissage numérique sur téléphone (en cas de contrôle routier).